

Compte-rendu des délibérations

Séance du 4 Avril 2022

L' an 2022 et le 4 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, BOURG Céline, CHAILLOU Laëtitia (audioconférence), CHOINET Patricia, FLOCTEL Séverine, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, SASSIER Sandrine, MM : CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAHERAULT Paul, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, ROULAND Michel

Excusés ayant donné procuration : Mme LEGRAS Mélodie à Mme LESAULNIER Régine, MM : BERG Alain à Mme LEFEVRE Pascaline, BRÉHIN Éric à M. LENOIR Daniel

Excusés : Mme PAILLARD Mickaëlle, MM : AEBI Gérard, CHOPIN Yannick, RENAULT Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 29/03/2022

Date d'affichage : 29/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : **05/04/2022**

et publication ou notification

du : **11/04/2022**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité

Points adordés avant l'ouverture de séance :

- Label villes sportives : présentation du panneau et du diplôme reçu lors de la cérémonie de remise du 02 avril dernier.
- Accueil des ukrainiens :
 - * une famille (1 maman avec 2 enfants de 17 et 9 ans) va être logée à la résidence de l'Abbaye,
 - * scolarisation de 2 enfants (9 ans et 12 ans) à l'école primaire Henri SCHMITT,
 - * accueil d'un stage la 1ère semaine des vacances à l'école primaire, à la demande de l'Inspection académique, pour les enfants scolarisés dans les écoles du nord-mayenne (Pré-en-Pail/St Samson, La Chapelle au Riboul, Neuilly-le-Vendin et Villaines-la-Juhel).
- Jumelage : présentation du 30ème anniversaire aura lieu à Bad Liebenzell **du 26 au 29 mai 2022** :
 - * Transport pris en charge par l'AVI : une cotisation sera à verser par les élus participants,
 - * hébergement dans des familles allemandes : en retour, les participants seront sollicités l'année prochaine pour accueillir les allemands pour l'anniversaire en France.
- Atelier flash dans le cadre de Petites Villes De Demain : le jeudi 07 avril 2022.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 14 mars 2022 : pas d'objection sur le contenu.

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal **pour ajouter**, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,
- Demande de subvention pour le poste de Chargé de Projet Petites Villes De Demain - 2ème modification,
- Aménagement de la rue du Maine - Validation du plan de financement et demande de subvention.

I - GESTION FINANCIERE

- Attribution d'une subvention pour la rénovation des façades :

Dans le cadre de "Petites Villes De Demain", la commune a mené un travail global sur les logements afin de lutter contre l'habitat indigne et la dégradation du bâti afin d'accompagner la revitalisation du centre-ville en encourageant les propriétaires à entreprendre des travaux sur les immeubles les plus visibles.

Ainsi, la commune lance l'opération « façades » qui débutera à compter du **05 avril 2022** et qui s'achèvera au moment de l'**épuisement des fonds** mis à disposition, soit **10 000 € pour 2022**, ou **jusqu'au 31 décembre 2022**.

pour l'année 2022 , le périmètre défini est le suivant :

- **Rue du Bignon : du numéro 1 au numéro 37 et les numéros 39, 41 et 43 ;**
- **Rue du Petit Étang : du numéro 3 au numéro 28 ;**
- **Place des Halles ;**
- **Grande Rue ;**
- **Rue Saint Nicolas ;**
- **Rue d'Alençon : du numéro 1 au numéro 13 et du numéro 2 au numéro 28 ;**
- **Place Neuve ;**
- **Rue Gustave Hiron ;**
- **Rue des Billot ;**

- **Rue Gervaiseau ;**
- **Rue Jules Doitteau ;**
- **Rue Saint Georges : du numéro 2 au numéro 45 ;**
- **Place Saint Georges : numéro 1,2,3,4 et 16 ;**
- **Rue de Mayenne : du numéro 1 au numéro 18.**

Le conseil municipal a donc validé le principe d'attribution d'une subvention aux propriétaires, qui en feront la demande, pour l'année 2022 et pris acte du formulaire de demande ainsi que le règlement "Campagne de rénovation de façade".

- Travaux d'aménagement de la rue du Maine :

Par délibération en date du 09 novembre 2020, le plan de financement des travaux de la rue Pasteur et du Maine a été validé pour un montant de 77 000 € H.T. pour la rue du Maine.

Or, suite au COVID et à l'évolution des tarifs des prestations et des matériaux, la société IRPL a actualisé le budget du projet d'aménagement de la rue Maine pour un montant de **133 785 € H.T.** pour les travaux de terrassement-voirie et de **16 890 € H.T.** pour la signalisation.

La demande de subvention demandée auprès Conseil Départemental va donc être actualisée en conséquence.

II - AFFAIRES SCOLAIRES-PERISCOLAIRES

- ALSH "Enfance" :

La convention avec la C.C.M.A. concernant le service ACM "Enfance" vacances scolaires, étant arrivée à son terme, le conseil municipal a approuvé la nouvelle convention de mise à disposition des services et du personnel entre le commune et la C.C.M.A. **pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2026**, qui valide notamment :

- **une mise à disposition à la C.C.M.A. d'agents communaux "BAFD" pour l'exercice de la mission ACM du mois d'août et des petites vacances scolaires,**
- **une facturation à la C.C.M.A. des heures effectuées par les agents communaux,**
- **une facturation à la C.C.M.A. de 5.00 € par repas servi.**

Le Conseil Municipal a également :

- accepté le renouvellement du contrat avec la société GOUGEON concernant la vérification des installations de protection de l'Eglise contre la foudre pour une **durée d'un an**, renouvellement par **tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans**, pour un montant de **181 € H.T. par an.**
- validé le contrat pour la mise en service du portail familles à la mico-crèche "Chapi-Chapo" avec la société AMICIEL pour une durée **d'un an** pour un montant de **710 € H.T., à compter du 01 janvier 2022.**
- fixé le tarif pour la vente d'un véhicule communal accidenté, non réparable, à **960 € H.T., soit 1 200 € T.T.C.**

- accordé les subventions pour l'année 2022 aux associations et organismes de droit privé au titre de leur engagement local et des services qu'ils apportent à la population pour un montant de **134 370.07 €**.
- admis en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteintes d'un montant de **109.94 €**.
- approuvé l'avenant à la convention entre la commune et l'OGEC, concernant la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement de l'école privée St Nicolas, pour la période **du 01 janvier au 31 décembre 2022**.
- autorisé la cession à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée **section AB n°661**, sise rue des guillardières, appartenant à l'Association des Ecoles Libres, pour l'euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.
- validé une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.
- modifié la demande de subvention pour le poste de chargé de projet de Petites Villes De Demain pour une participation au recrutement pour la période **du 01 novembre 2021 au 31 octobre 2022**.

☐☐ DÉCISIONS DU MAIRE ☐☐

- **Aménagement de la cour de l'accueil périscolaire :**

Monsieur le Maire a signé la demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre du Plan mercredi concernant l'aménagement de la cour de l'accueil périscolaire pour un montant prévisionnel d'achat de **14 449.11 €**.

☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 16 mai 2022,**
- **le lundi 27 juin 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 09/04/2022
Le Maire
Daniel LENOIR